Notre Service de Renseignements

PERE LA CHIQUE B. D. — Vous êtes assujetti à la taxe sur le chiffre d'affaires. Vous êtes donc astreint à la tenue du registre réglementaire, ainsi qu'aux déclarations mensuelles.

DEUX PAUVRES HONTEUX, N. 13, à LILLE. — Le fait que vous nous signaliez n'est pas un obstacle à ce que votre mari obtienne une pension. Il suffit que votre mari écrive au directeur du service de santé de la 1re région, à l'Hôpital militaire de Lille, en indiquant son état de santé actuel et donnant les causes de l'affection dont il souffre. Il devra joindre à sa demande deux exemplaires d'un questionnaire que vous vous procurerez au bureau militaire de la Mairie.

UNE VEUVE ENNUYEE N° 45. — Vous pouvez solliciter ce secours. Au cas où votre demande serait rejetée par le conseil cantonal, vous pourriez adresser une réclamation au président du tribunal civil. Nous devons ajouter qu'il se pourrait que votre réclamation fût rejetée, les commissions compétentes estimant que votre fils appelé sous les drapeaux n'est pas votre soutien, attendu que vous en avez un deuxième qui travaille.

P. M. D. — Votre bail n'expire que le 1er décembre 1922, si la propriétaire ne vous a pas signifié congé avant le 31 août 1919. Votre prorogation part donc du 1er décembre 1922.

UN DIVORCE A LA PUREE. — Si vous êtes dans l'impossibilité de payer, vous pouvez demander la révision de la décision fixant le montant de la pension. En cas de non-paiement, il pourrait être fait saisie-arrêt sur vos salaires.

JUSTINE ASSIDUE AU « REVEIL » N° 8. — Vous ne pouvez prétendre à rien, si vous êtes séparée judiciairement. Le tout revient à votre mari.

UN VIEUX ET UNE VIEILLE ENNUYES. — Faites citer le récalcitrant devant le juge de paix. Il sera condamné à vous payer une pension dont le montant sera fixé par le juge.

RIGOLETTE ENNUYEE. — 1. Oui, en ne vous mettant pas en règle avec la loi du 25 juin 1920, vous vous exposeriez à des amendes élevées. — 2. Envoyez votre demande au président du Conseil d'administration du 32e R. I., à Arras.

PAUL G., 21, RUE DE PARIS. — Non, les pensions de ce genre ne sont pas encore augmentées. Toutefois, un projet de loi sur cette matière est en instance au Parlement.

TOTOR DE CAUCHY A LA TOUR 86. — Non, il devait subir une nouvelle visite médicale au Consulat pendant la guerre. Il aurait intérêt à écrire au commandant du bureau de recrutement de Béthune, en exposant sa situation. Nous vous rappelons que les insoumis âgés de moins de 53 ans s'exposent à être arrêtés immédiatement en rentrant en France.

C. L. Y. — Non, le propriétaire ne peut augmenter le loyer sans préavis d'au moins un mois. Vous deviez donc payer 80 francs pour le dernier terme, mais pas 25. Au cas où le propriétaire vous donnerait congé, vous auriez à réclamer sans tarder le délai de six mois prévu par la loi récente.

UN REFUGIE D'ARRAS, à PANTIN. — Vous ne pouvez prétendre à aucune avance sur l'indemnité de dommages de guerre vous revenant du fait de la destruction du mobilier de votre père. Vous serez forcé d'attendre d'avoir reçu les titres de créance pour toucher des acomptes.

N° 195. J. L. — 1. Vous pouvez encore réclamer une avance, bien que votre dossier ait été examiné par la commission cantonale. — 2. Si, mais votre pension sera bien minime attendu que vous ne vous êtes pas fait inscrire avant le 12. — 3. Adressez votre demande d'avance sur indemnité de dommages au préfet.

A. B. C. — Vous pouvez dès maintenant donner congé au locataire; mais celui-ci pourra encore réclamer, dans les 20 jours de la réception de votre congé, la prorogation de deux ans prévue par l'article 56 de la loi du 9 mars 1918.

A. B. Y. Z. — 1. Le renseignement qui vous a été fourni est inexact. Bien que le bruit que vous nous rapportez soit très répandu, il ne repose sur rien de sérieux. Vous pouvez donc fournir au service du contrôle des dommages de guerre des factures acquittées, appuyées, s'il y a lieu, de tous éléments utiles (devis d'entrepreneurs, etc.) Mais il est inutile de recourir à un architecte pour faire certifier les factures. — 2. Votre locataire ne rentre pas dans la catégorie des petits locataires; il ne bénéficie donc pas d'office de l'exonération totale des loyers échus pendant la guerre. Appelez-le devant la commission arbitrale qui fixera la quotité de son exonération. La Commission arbitrale déterminera également la durée de la prorogation à laquelle il a droit. A notre avis cependant, il s'agit bien d'un immeuble à usage commercial et le locataire a droit à une prorogation de cinq ans et 85 jours.

UN AMATEUR DE MUSIQUE N° 30. — La loi militaire actuellement en vigueur ne prévoit aucune réduction de service en faveur des hommes mariés. Mais il se pourrait que cette situation fût modifiée par la nouvelle loi en préparation, il est peu vraisemblable que cette loi soit promulguée avant 3 ou 4 mois. — 2. Elle pourrait faire une demande, en s'adressant à la Mairie; le Conseil cantonal prendrait une décision sur le vu des résultats de l'enquête.

UNE INCURABLE EMBARRASSEE N° 14. — Nous ne le pensons pas, car l'accident dont vous avez été victime aurait pu aussi bien se produire en temps de paix. Néanmoins, vous pouvez adresser une demande de pension au préfet, en vertu de la loi du 24 juin 1919; il sera procédé à une enquête et la décision vous sera notifiée par la suite.

BER-RECHID-SETTA. — Vous devez vous procurer la carte réglementaire (coût dix francs). Adressez votre demande au sous-préfet, à Béthune.

UNE MERE ENNUYEE. — 1. Non. — 2. Non. — 3. Non. — 4. Ecrivez au procureur de la République pour lui signaler le fait et lui demander de provoquer les mesures qui s'imposent.

UN ANCIEN DE 87, MUTILE, QUI NE VEUT RIEN PERDRE. — 1. Vous n'avez droit à aucun rappel d'allocation journalière. — 2. Par contre, vous avez droit au rappel de votre pension sur les bases actuelles depuis 1917, déduction faite des sommes perçues en 1917-1918 (arrérages de la pension liquidée sous le régime de la loi de 1831). Mais ce rappel ne pourra vous être payé que lorsque votre titre provisoire aura été échangé contre un titre définitif. — 3. Votre pension doit être actuellement définitive.

CHASSEUR, 1895. — Ce locataire ne peut sous-louer qu'à condition d'avoir l'autorisation du propriétaire. Si le propriétaire ne lui accordait pas cette autorisation, et si le locataire passait outre à cette interdiction, ce fait serait suffisant pour permettre au propriétaire de demander l'annulation de la prorogation.

ON NE SE VOIT PAS DANS LA GLACE, T. A., 120. — L'intéressé a droit au rappel de pension depuis la date de sa blessure. Ce rappel ne lui sera payé que plus tard, lorsque sa pension aura été définitivement liquidée au ministère.

MARIE-LOUISE N'A PLUS DE CHEMISE, N. 13. — Ce jeune homme doit encore faire une année de service.

AU COQ CHANTANT, N. 1.000 — 1. Non, puisqu'il était célibataire; 2. vous ne pouvez rien réclamer de ce fait.

UN ENNUYE, N. 299. — Aux termes de l'article 160 du Code civil modifié par la loi du 10 mars 1913, le mineur de 21 ans qui ignore le lieu du décès ou du domicile de ceux de ses ascendants dont le consentement est requis pour son mariage, prête serment que le lieu de décès ou celui du dernier domicile de ses ascendants lui sont inconnus. Ce serment est prêté devant le juge de paix, en présence du conseil de famille, réuni pour statuer sur la demande d'autorisation en mariage. Voyez donc le juge de paix de votre résidence.

GAMIN, F. Y. — Le mariage doit être célébré dans la commune où l'un des époux a son domicile ou sa résidence établie par un mois d'habitation continue à la date de la publication. Il faudra donc attendre un mois avant de commencer les démarches dans votre nouvelle résidence.

N. 13, QUELLE BARBE, 1889. — Votre fille pourra contracter mariage sans le consentement de son père, puisque ce dernier est dans l'impossibilité de manifester sa volonté. Adressez-vous au juge de paix qui recevra votre déclaration attestant que le lieu du décès et celui du dernier domicile de votre ex-mari vous sont inconnus. Quatre témoins devront affirmer l'exactitude de votre déclaration.

JEANNE AIME BIEN SA GRAND'MERE, A. B., 2.7. — 1. Vous devrez accomplir un an de service; 2. si vous avez été soigné dans un hôpital civil, adressez-vous à l'économe de cet établissement. Sinon, vous fournirez une attestation de deux témoins, dont les signatures seront légalisées à la mairie; 3. les médailles dont il s'agit étant gravées au nom de chaque bénéficiaire, leur envoi souffre toujours de longs retards : il faut attendre.

UN SINISTRE DES NUMEROS 21, 23, 25 et 27, L. G. W. — 1. Si vous n'effectuez pas le remploi, vous n'aurez droit qu'à l'indemnité pour perte subie (valeur 1914). 2. C'est impossible, si vous ne faites pas le remploi.

BINTINTIN ET NENETTE. — 1. Oui; 2. Il est indispensable de vous conformer aux instructions de la commission arbitrale. Nous vous rappelons que les actes auxquels donne lieu l'application de la loi sur les dommages de guerre sont dispensés des formalités du timbre et de l'enregistrement; 3. oui.

UNE LECTRICE ENNUYEE, 1921. — Comme réfugiée, vous aviez droit, en vertu de la loi du 4 mai 1920, à une prorogation valable jusqu'au 24 octobre 1921. Mais il aurait fallu, pour bénéficier de cet avantage, faire une signification à votre propriétaire, par ministère d'huissier, avant le 5 août 1920. Il est maintenant trop tard : le propriétaire peut donc vous augmenter. Toutefois, il serait répréhensible s'il se rendait coupable de spéculation illicite sur les loyers : vous pourrez adresser, si vous le jugez à propos, une plainte au procureur de la République.

Entrepôts Régionaux :
Pour le Nord, 14, rue Gambetta, Haubourdin
Pour le Pas-de-Calais, V. Lecouffe, à Lillers
AGENTS ACTIFS DEMANDES

LILLERS, B. P. GRANDE PLACE. — Aucune loi n'a fixé de tarif; c'est une question qui est laissée à l'appréciation souveraine du juge de paix. Il est tenu compte, pour la fixation du montant de la pension, de la situation sociale des futurs bénéficiaires et des facultés de ceux qui doivent la pension.

MA FEMME NE SAIT PAS ECRIRE. — 1. Oui, il fallait faire une demande à la mairie de votre commune, qui devait posséder des formules imprimées. 2. non, vous n'avez pas droit à l'indemnité de démobilisation, car vous n'avez pas accompli tout à fait trois mois de service.

UNE BONNE VIEILLE ENNUYEE, N. 10. — Non, car le mariage n'est pas antérieur à la cessation du travail de votre mari.

UNE MERE BIEN DESOLEE DE SON FILS, N. 20-22. — Vous n'avez droit à aucune prime du fait de la décoration dont votre fils était titulaire.

UNE PROPRIETAIRE ENRAGEE. — 1. Votre prorogation est toujours valable. 2. vous pouvez rester dans la maison sans augmentation pendant une période d'une durée égale à celle de votre maintien sous les drapeaux pendant la guerre.

POUR MON BEBE ROSE. — 1. Un tel testament n'est pas valable, à moins qu'il ait été fait devant notaire; 2. l'affaire est du ressort du tribunal civil. Il serait indispensable de recourir au ministère d'un avocat.

LA GAULE AUX GAULOIS. — Vous pouvez vous mettre en instance de pension; écrivez au directeur du service de santé de la 1re région, à l'hôpital militaire de Lille.

UN MINEUR EMBETE, 148. — 1. Oui; 2. Si la retenue ne devrait pas dépasser 26 francs 50 par mois. Adressez-vous au juge de paix pour obtenir une réduction.

UN LECTEUR ASSIDU, D. A. C., 119. — Le propriétaire ne peut vous imposer d'augmentation de loyer pendant la durée de votre prorogation. D'autre part, votre prorogation est valable jusqu'en février 1922; vous êtes assuré de ne pouvoir être expulsé avant cette date.

UN LECTEUR DU « REVEIL », N. 8. — Oui, vous avez droit aux intérêts depuis le 11 novembre 1918.

S. C. 1886, MONSIEUR GILLARD. — Le propriétaire peut vous donner valablement congé. Toutefois, vous pouvez réclamer le bénéfice de la loi du 2 mars 1921. Aux termes de cette loi, vous pouvez obtenir un délai de six mois au maximum, afin de pouvoir chercher un autre logement. Adressez immédiatement une demande dans ce sens au juge de paix de votre canton.

BLONDINETTE, 5390. — 1. La locataire n'a droit qu'à une prorogation de deux ans, si elle n'est pas veuve de guerre; 2. le délai de deux ans court à dater de la première demande de prorogation qui a été faite par cette locataire. Toutefois, si la demande avait été introduite avant le 24 octobre 1919, le délai de deux ans ne courrait qu'à partir de cette date. La prorogation expirerait donc le 24 octobre prochain; 3. s'il s'agit d'une location verbale au mois il suffit de signifier congé, par lettre recommandée, au moins un mois à l'avance. — 4. Vous ne pourrez l'augmenter avant l'expiration de sa prorogation; 5. aucune loi n'a fixé de pourcentage de ce genre.

UN RESCAPE D'APRES LE GRAND CARNAGE, QUI NE PEUT ECLAIRCIR CELA. QUI-QUI N. 54, A. Y. — Une loi actuellement en projet ne vous est pas applicable, attendu que vous êtes en possession d'une pension liquidée en tenant compte des salaires actuels.

UN CHAT, ÇA PORTE BONHEUR. N. 100, A. B. C. — Vous ne pouvez prétendre à pension du fait du décès de votre mari, attendu que vous étiez divorcée.

AINTAB. — 1. Vous n'avez droit à aucune indemnité de ce fait; 2. vous avez le choix : ou bien vous présenter à partir du 25 mars, ou bien attendre l'expiration de votre permission.

IL CHERCHE ET NE TROUVE PAS. — La « Métallurgie et Construction Mécanique », 20, rue Turgot, à Paris, revue hebdomadaire; « L'Ouvrier », 55, quai des Grands-Augustins, à Paris, revue mensuelle.

UN LECTEUR ASSIDU DU « REVEIL » A LA SENTINELLE. — Le père de famille en cause n'a pas droit à la rente annuelle de cent francs; cette rente n'est servie qu'aux bénéficiaires eux-mêmes de la distinction, et non pas à leurs ayants-droit.

J'AI UN CHAT, TROIS POULES ET TROIS LAPINS. N. 107. — 1. Il faut faire une demande à la mairie dans le sixième mois de la prorogation, en fournissant un certificat médical à l'appui. Nous vous rappelons que les secours dont il s'agit ne sont attribués qu'aux sujets français; 2. adressez immédiatement une demande d'acompte au préfet : joignez votre titre de créance série A.

L. M. UN LECTEUR DU « REVEIL ». — Vous êtes français en vertu de l'art. 8 § 3 du Code civil, à moins que vous n'ayiez répudié cette qualité dans le cours de votre 22e année, par une déclaration souscrite devant le juge de paix de votre canton.

A. D. VIEUX TETU, HALLENNES-LES-HAUBOURDIN. — Vous deviez accepter la décision du juge de paix. Vous êtes, en effet, légalement tenu de payer votre loyer depuis le mois de septembre 1919.

FOLLETTE LA ROUSSE, C. S. — Il faut au moins 55 ans pour la mère et 60 ans pour le père, pour obtenir la pension allouée aux ascendants des militaires tués. Votre femme doit donc attendre deux ans et vous cinq ans pour pouvoir bénéficier de ce secours.

L. D. R., 335. — 1. Vous pouvez faire transporter gratuitement le corps de votre femme; adressez une demande de transport au ministère des Pensions, service des sépultures militaires, 14, avenue Lowendal, à Paris. Vous trouverez des formules de demandes de transport à la mairie.

J'AIME LA CULTURE, 13. — Nous ne pensons pas que vous puissiez obtenir satisfaction, en raison de ce fait que vous n'habiterez pas vous-même le baraquement. Ecrivez néanmoins au préfet, services techniques, 2, rue Saint-Bernard, à Lille.

B. M. P., 72. — 1. Non; 2. non; 3. c'est au tribunal qu'il appartiendra de fixer souverainement le montant de l'indemnité, s'il décide de vous confier la garde de l'enfant.

UNE MERE DESOLEE, A ANICHE, 1433. — Ecrivez au ministre de l'intérieur (direction de la Sûreté Générale (interventions dans l'intérêt des familles). Donnez tous renseignements utiles sur l'intéressé.

UN LECTEUR ASSIDU DU « REVEIL DU NORD ». — 1. Oui mais à condition d'obtenir l'autorisation préalable du chef de subdivision des régions libérées; 2. écrivez au préfet (service des dommages de guerre).

J'AIME BIEN SARA, A. D. — Vous êtes français en vertu de l'article 8 § 4 du Code civil, comme né en France de parents étrangers nés tous deux à l'étranger, à moins que vous n'ayiez répudié cette qualité dans votre 22e année, par une déclaration souscrite devant le juge de paix de votre canton.

J. A. V. — Vous avez droit au rappel de votre pension depuis le 12 mars 1915. Mais ce rappel ne vous sera payé qu'après l'échange de votre titre provisoire contre un titre définitif : vous n'avez aucune démarche à faire pour le moment.

CŒUR DE MERE ENNUYE, J. D. (PAS-DE-CALAIS). — Adressez une réclamation au procureur de la République.

2 UN SANS SOU. — A défaut d'entente amiable, il faut faire procéder à la vente de l'immeuble. Vous feriez bien toutefois, avant d'en venir à cette extrémité, de faire appeler votre scieur devant le juge de paix pour tenter de vous concilier.

ENFANT DU BONHEUR QUI S'APPELLE CHAT, N. 100, HARNES. — Ecrivez au directeur du Service de santé de la 1re région, à l'hôpital militaire de Lille. Joignez à votre demande deux exemplaires du questionnaire réglementaire exigé des anciens militaires qui veulent se mettre en instance de pension; vous serez ultérieurement convoqué devant une commission de réforme.

JE MEN FOUS PAS UN PEU, MAIS BEAUCOUP. — 1. Oui; il faut envoyer une lettre recommandée au siège de la Compagnie, au moins six mois avant la date d'expiration du contrat, si vous voulez éviter le renouvellement de la police pour une période de dix années; 2. oui, sous réserve de la décision du tribunal en cas de contestation; 3. oui, voyez le juge de paix.

UNE VIEILLE POIRE DUITE A CUITE, 98. — 1. Trois cents francs par trimestre ou douze cents francs par an; 2. sept cent-vingt francs par an; 3. à ces chiffres, il convient d'ajouter les majorations pour enfants qui s'élèvent à cent cinquante francs par enfant de moins de 18 ans et par an, dans le premier cas et à 90 francs dans le second.

A. B. C., N. 24, à VALENCIENNES. — Si vous n'avez pas été mobilisé, vous avez droit à une prorogation de deux ans. Nous vous rappelons que votre demande de prorogation n'est valable que si elle a été signifiée au propriétaire dans un délai maximum de vingt jours à dater de la réception du congé.

A.B.R., 136. — 1. Réclamez à la commission cantonale les extraits de décisions. Vous enverrez ces documents à la préfecture en vue de l'établissement de vos titres de créance; 2. il faut attendre d'être convoqué; 3. vous pouvez demander une avance. Procurez-vous une formule de demande à la mairie; 4. vous avez droit aux intérêts sur la valeur en 1914 depuis le 11 novembre 1918. Ces intérêts ne pourront vous être payés que lorsque vous aurez reçu vos titres de créance; 5. c'est une question qui doit être tranchée par le maire ou le Conseil municipal. Si l'intéressé ne peut obtenir une décision satisfaisante, qu'il adresse une réclamation au préfet.

UN BAUDET A SIX PATTES D'HARNES. — 1., 2. et 3. Vous avez bien fait de réclamer la prorogation. Mais vous n'ignorez sans doute pas que vos droits à cet avantage sont très contestables, en raison de la nature toute particulière de la propriété de votre bailleur. N'acceptez aucune augmentation de loyer jusqu'en octobre prochain; si le propriétaire n'accepte pas votre manière de voir, il devrait soumettre la question aux tribunaux. — 4. Vous n'avez pas besoin de réunir de conseil de famille, ni de faire vendre les biens à la barre du tribunal.

UN ANCIEN DIABLE BLEU DE LIEVIN. — Oui; voyez un avoué. Les frais s'élèveront à 1.500 francs environ.

HIPPOLYTE DE NŒUX QUI CHANTE. — Vous avez droit au rappel de votre pension depuis le 3 avril 1918.

L. A., VU NŒUX. — L'intéressée peut réclamer l'allocation annuelle renouvelable d'ascendants (800 francs par an), si elle est française. Qu'elle fasse établir immédiatement à la mairie un dossier qui sera envoyé à la section départementale des pensions, à Arras. Elle recevra, après vérification de sa situation, un titre provisoire qui lui permettra de toucher dès maintenant les arrérages de ladite allocation.

R. F., 14, ENNUYE. — En vertu de la loi du 30 décembre 1915, vous pouvez reconnaître ces enfants, s'il n'existe pas d'enfant vivant issu de votre premier mariage. Adressez-vous à la mairie de votre résidence.

UN LECTEUR DU « REVEIL », ALLOY, PAUL, 3e GENIE. — Vous pouvez réclamer ce secours. Faites établir à la mairie un dossier qui sera soumis, pour décision, au Conseil cantonal.

A. B. A. R. T., ET AUXI, 1919. — 1. Vous serez appelé incessamment sous les drapeaux; 2. vous ferez encore un an de service actif.

ANTIMILITARISTE REVOLUTIONNAIRE N. 23. — 1. et 2. Le taux varie suivant la commune. Vous connaîtrez le taux applicable dans votre localité en vous adressant à la mairie; 2. votre femme peut réclamer l'assistance aux femmes en couches : qu'elle fasse établir immédiatement un dossier à la mairie.

LE ZOUZOU DE NOYELLES-SUR-SELLE. — La réponse du sous-préfet est exacte : vous avez laissé passer le délai dans lequel vous deviez formuler votre réclamation.

FEMME D'UN REFORMÉ DE GUERRE ET MERE DE TROIS ENFANTS, C. M. G., N. 82. — La compagnie n'était pas responsable à l'époque. C'est au titre des dommages de guerre qu'il faut réclamer le remboursement de votre sac de linge. Il est vraisemblable que d'ici peu, une loi autorisera le dépôt des déclarations de dommages qui n'ont pas encore été déposées.

POUR SATISFAIRE LA VIE CHERE, M. L. — Vous avez droit au rappel depuis le jour du décès de votre mari.

J'AI DES VISIONS, 1892, BARLIN. — Vous ne pourriez rentrer en possession de ces objets qu'en vous munissant d'une autorisation écrite de votre mari.

A. B. C. V., 100. — 1. Au sous-lieutenant chef de la section départementale des pensions, au chef-lieu du département; 2. oui, ils pourront réclamer la pension d'ascendant lorsqu'ils auront atteint l'âge fixé, si toutefois le décès du militaire est survenu à la suite de l'affectation qui a entraîné sa réforme; 3. non, on ne peut retenir ces sommes sur le montant de l'indemnité de dommages de guerre; 4. tous les rappels d'allocation militaire ne sont pas encore liquidés.

G. F. TFEMME BLEUE, WAZIERS. — 1. Oui, vous avez droit au rappel depuis le 5 novembre 1915; 2. environ 3.500 francs.

O. S. N. 34. — UNE LECTRICE DU « REVEIL ». — 1. Loin d'être général, ce système n'est appliqué que dans un nombre d'industries très limité; 2. écrivez rue de l'Hôpital-Militaire, 106, à Lille.

ANAISE, A BARLIN. — Non, le fait que la pension d'infirme n'est pas plus élevé. Mais vous pourriez réclamer en faveur de votre fils des secours du Bureau de bienfaisance.

J'AI UN CHIEN SANS TETE ET UN CHAT SANS PATTES. — 1. Ce document peut être établi sur papier libre; 2. non, il n'y a pas lieu d'y faire apposer la signature de témoins.

L. D. N. 95. — 1. Oui, en vertu de la loi du 24 juin 1919. L'intéressée doit adresser immédiatement sa demande de pension au Préfet, conformément au disposition du décret du 11 août 1920. En attendant la liquidation de sa pension, elle pourra recevoir l'allocation journalière de 1 fr. 75. — 2. Non, mais les sinistrés ont intérêt à se grouper en coopérative et à réclamer le bénéfice de la loi du 31 juillet 1920.

Bulletin Commercial

MARCHES DE LA REGION

CASSEL, 24 mars :

FOIRE AUX BESTIAUX. — Peu d'animaux ont été amenés à la foire; il y avait 20 à 25 bovidés pour lesquels on demandait de 2.500 à 3.000 francs pour les vaches et génisses à terme et une trentaine de chevaux, poulains et mulets exposés à raison de 5.000 à 5.500 francs pour les chevaux, 3.000 francs pour les poulains d'un an et 4 à 5.000 francs pour les bons mulets.

Peu d'animaux furent vendus à cause de la baisse très sensible que l'on enregistre sur tous animaux. Cette baisse atteint en moyenne 1.000 à 1.500 francs par bêtes de jeunes porcs. Prix des bêtes grasses sur pied : porcs, 5.25 à 6 fr. le kilo; bœufs et vaches, 4 à 5 fr. Prix de la viande à l'état : bœuf, de 8 à 10 fr. le kilo; veau, 10 à 15 fr.; mouton, 11 à 15 fr.; porc, 10 à 12 fr.

MARCHE AU BEURRE. — On vendait le beurre, de 8 à 9 fr. le kilo; les œufs, 9 à 10 fr. le quarteron; les poules et poulets, de 25 à 35 fr. la couple; les lapins vivants, de 2.25 à 2.50 la livre.

MAUBEUGE, 23 mars :

Beurre, 16 à 17 fr. le kilo; margarine, 7 à 8 fr.; œufs, 0.35 à 0.40 la pièce; choux fleurs, 1.75 à 2 fr. la pièce; pommes de terre, 0.50 à 0.60 le kilo; carottes, 0.50 à 0.70 le kilo; navets 0.40 le kilo; haricots, 2 fr. le kilo; choux blancs 1 à 1.25 la pièce; choux rouges, 1.50 la pièce; endives, scaroles, 1 à 1.25 la pièce; lapins, 18 à 25 fr. la pièce; écorcés, 11 fr. le kilo; poules, 20 à 25 fr.; coqs, 18 à 20 fr.; canards, 16 à 18 fr.; pigeons, 20 à 22 fr. la couple; poissons, 3.50 à 7.50 le kilo; harengs secs, 0.50 à 0.60 la pièce; morue salée, 5.50 le kilo.

BRUAY (Pas-de-Calais), 25 mars :

Marché très animé, approvisionnement important.

Beurre, la livre, 8 à 8.50; œufs, les 26, 8.50; fromages : camembert, la boîte, 2.40; gruyère, le kilo, 13 fr.; roquefort, 13 fr.; maroilles, 3.50; hollande, 9 fr.; chocolat, la livre, 3.20.

LEGUMES. — Pommes de terre, le kilo, 0.35; carottes, 0.35; navets, 0.50; poireaux, la botte, 1 à 1.75; choux, la pièce, 0.90; haricots, le litre, 0.70; oignons, le kilo, 0.60; choux-fleurs, la pièce, 2.50; salades laitues, 1 fr.; endives, 1 fr.; ails, la tête, 0.25; échalotes, le kilo, 0.75.

VOLAILLES ET LAPINS. — Poules, la pièce, de 18 à 20 fr.; poulets, de 18 à 20 fr.; canards, 25 fr.; pigeons 4fr.

BOUCHERIE, à la livre suivant catégorie. — bœuf, 4.50 à 6.50; veau, 6.50 à 7 fr.; mouton, 5 à 6.75; porc frais, 5 à 6 fr.; cheval, 3.50 à 5 fr.; jambon, 8 fr.

POISSON. — Anguilles, le kilo, 6 fr.; rousettes, 5.50; morue, 6 fr.; crevettes, le litre, 1.75; harengs saurs, la pièce, 0.30; maquereaux, le kilo, 6.50; merlans, 6 fr.; rougets, 5.75; raies, 5 fr.; soles, 15 fr.; hénons, le litre, 0.50; huîtres, la douzaine, 0.75; sardines, la boîte, 0.80 à 2 fr.

LILLE, 26 mars :

Cours moyen des ventes en gros aux Halles Centrales. — Volailles et Gibiers, beurre et œufs, fromages, fruits et primeurs, légumes, même cours que le mercredi 23 mars.

POISSON. — Le kilo : Soles, 9 à 12 fr.; raies, 2.10; rougets, 2.20; merlans, 1 fr.; plouses, 0.40; maquereaux, 3.25; doguettes, 1.40; chiens de mer, 0.90; plies, 2.15.

VIANDES A LA CHEVILLE. — Prix au kilogramme, octroi compris : bœuf, demi devant, 8.50, 7.75; vache, demi, 8.25, 7.50; veau, entier, 13 fr.; mouton, entier, 10.25; porc, entier, 8.50; aloyau, 11 fr.; chèvre, 5 fr.

Demandez MONTRES BIJOUX et ORFÈVRERIE à G. TRIBAUDEAU Fils à BESANÇON
Six fois Prix, 25 Médailles d'Or au Concours, Ex. d'Observatoire. FRANCO TARIF ILLUSTRÉ.

URODONAL lave le sang

Rhumatismes
Névralgies
Goutte
Gravelle
Artério Sclérose
Obésité

Qui veut rester jeune et éviter les rhumatismes, le durcissement des artères l'ensablement des reins, les varices et l'obésité doit éliminer l'excès d'acide urique, ce poison de notre organisme, et faire des cures régulières URODONAL.

« L'indication principale dans le traitement de l'artério sclérose, consiste avant tout à empêcher la naissance et le développement des lésions artérielles. A la période de présclérose, l'acide urique étant le seul facteur d'hypertension, on devra, avant toute autre chose, lutter énergiquement et fréquemment contre la rétention d'acide urique dans l'organisme en employant l'Urodonal. »
Professeur FAVRE
Prof. de clin. int. à l'Université de Poitiers.

Etabl. Chalelain, 2, r. Valenciennes, Paris. et tte pharm. Le doc fr 10.60 les 3 fcs 30 fr

DIALIROL Anis carbo gazeux, sonifère, sédatif. Artério Sclérose, Anémie, Dermatoses, Maladies de la femme, Arthritisme, Cardiopathies. L'étiq franco 5 fr. 50, les 2 franco 13 francs.

LINYCOL Brûme cachets, Albumaires, Goutte, Lumbago, Névralgies. La boîte fco 6 fr. 50. Les 3 fcs 18 francs.

PUBLICATIONS Légales

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

D'un acte sous seings privés, enregistré à Lille, le 17 Mars 1921, folio 99, case 1461, reçu quinze francs, signé illisible, il résulte que la Société en nom collectif « NEBOUT et GUEUX », ayant son siège à Lille, 7, rue Denis-Godefroy, ayant pour objet la reproduction de dessins pour l'industrie et l'architecture et toutes les opérations s'y rapportant, constituée pour une durée qui devait expirer le 1er Décembre 1929, aux termes d'un acte reçu par Me DEMANCHE notaire à Paris, publié conformément à la loi, est dissoute purement et simplement à compter du 19 Mars 1921.

MM. NEBOUT et GUEUX, demeurant à Lille, 7, rue Denis-Godefroy, ont été chargés de procéder aux opérations de la liquidation.

Le dépôt de l'acte de dissolution a été effectué conformément à la loi le 21 Mars 1921 au greffe du Tribunal de Commerce de Lille, et le 22 Mars 1921 au greffe de la Justice de Paix du 3e arrondissement de Lille.

Offres et Demandes D'EMPLOIS

La COMPAGNIE SINGER, 32, rue des Fossés, demande UN MECANICIEN, de préférence connaissant les machines spéciales. Se présenter de 9 à 10 heures.

BONS TUYAUTEURS en fer demandés à Monchecourt. Sadresser à M. MAILLARD, ingénieur, Fours à Coke, Monchecourt. 14658.

Carosserie E. GOURDIN, à Escaudœuvres, on demande un bon charron sachant faire la caisse et la roue. Travail assuré. 14655.

COURTIERS et COURTIERES sont demandés par importante société. Bien rétribués. S'adresser Direction particulière, 128, rue Gayant, WAZIERS.

COURTIERS-LIVREURS sont demandés aux Etablissements Edouard POLLET, à Bruay, Auchel, Nœux et Bully-Grenay. 14649.

ENTREPRENEURS

METREUR, bien au courant tous corps d'état, désire s'entendre avec Entrepreneur pour métrages au pourcentage, région LENS. Ecrire R. D. N., au journal. 5443.

CHICORÉE LESTARQUIT Il en faut moins.

ON DEMANDE

BONS TRACEURS MONTEURS et CHARPENTIERS EN FER, en charpente métallique. Bons salaires. Voyage payé. Aux Chantiers Navals Français, Annexe de Caen.

Se renseigner à M. Blaise, 31, rue des Ecoles, à Thumesnil-Lille. 6132

ON DEMANDE UN BON PORTEUR connaissant le nettoyage des fûts à la main. S'adresser à la Brasserie M. REL, à Auchel (Pas-de-Calais).

MECANICIENNES en chemises pour hommes sont demandées pour l'atelier et la ville. Travail au moteur. Se présenter le matin, de 8 à 10 heures 35, rue Frédéric-Mottez, Lille.

AVIS DIVERS

MACHINES SINGER Belles occasions garanties, à vendre, rue de l'Ecole, 24, à FIVES. 6142.

AUTOMATIQUES Jeux à sous en parfait état à vendre chez CHAMPALLE, à Bauvin. 14651.

Tout le monde Sténographe en 10 h. p. la Brévigraphie. Leç. p. cher. Sten.-dac., etc. Plac. Locat. mac. 1,50 p. 1. S'ad. 7, r. d'Amiens (midi).

ACHETEZ LES CHAUSSURES POPULAIRES 27 RUE D'IENA, Lille (Cars V et D) 27

Ateliers de Construction St-Joseph, BOUSSU-lez-MONS (Belgique). — Spécialité de PRESSES A BRIQUES à levier de côté.

Voies Urinaires MALADIES SECRETES Dr GAVRO, à Lille, boul. de la Liberté, 116 bis, de 8 h. à 19 h.

AUTO-ÉCOLE Théorique et Pratique 41, r. Châteaudun, Fives. Brevet garanti Vite et bien 400 francs. Cours le Dimanche

Gafetiers-Plombiers Colonnes de comptoir, plongeurs, détendeurs pour tirage à pression, demandez les prix chez LATHIERE, 18, rue du Molinel, LILLE. Téléph. 1688. 14650.

BELLE OCCASION Matériel complet de CINEMA à vendre centre minier. Prendre adresse au bureau du journal. 14651.

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — N° 66

LES DEUX GAMINES

Grand Ciné-Roman en 12 épisodes

De Louis FEUILLADE

Adapté par Paul CARTOUX

FILM GAUMONT

DIXIEME EPISODE

LE CANDIDAT A LA MORT

Il suivit, l'esprit lucide, l'âme légère, le patient travail des docteurs. Après lui avoir badigeonné le pli du coude à la teinture d'iode, on y planta une aiguille. Au bout de cette aiguille, il y avait un caoutchouc qui la reliait au tube de verre transmetteur.

Il sentit la douleur de la piqûre, vive, aiguë, mais ne broncha pas. Il n'osait pas tourner la tête. Il regardait devant lui, un mur nu où il lui semblait par instant, voir danser des ombres. Autour de sa table, il y avait des gens dont il entendait le souffle régulier...

Le tube transmetteur était plein de son sang. Au bout, comme pour lui, il y avait un caoutchouc et une aiguille. Il devina qu'on l'enfonçait dans la peau de l'accouchée. Et sans qu'il éprouvât autre chose qu'une sorte d'alanguissement douloureux, sans qu'il pût fixer son esprit sur une pensée, la transfusion se fit, doucement, naturellement, sans ce mystère qu'on imagine pour une opération quasi-miraculeuse, pour cet héroïsme sans gloire d'un être qui donne le plus précieux de soi...

— C'est fini, dit tout à coup l'interne, qui pansait la petite plaie du coude avec un tampon d'ouate imbibé de collodion... Surveillante ?

— Chef ?

— Faites reconduire la malade... Quant à l'homme, faites-le boire, et qu'on le mène au pavillon des isolés, chambre numéro 3. Qu'on l'observe attentivement.

Manin ne percevait qu'un bourdonnement confus de mots sans suite. Il voyait des formes blanches qui allaient et venaient. Une torpeur douce l'envahissait. Il sentit qu'on le remuait, qu'on le poussait, qu'on l'emportait. L'image de Ginette et de Gaby vint soudain s'imposer à lui, comme si les deux enfants avaient voulu par leur présence, sanctifier la simple noblesse de son sacrifice.

Et quand il fut dans son lit, c'était encore ces deux visages qui semblaient se pencher vers lui, pour veiller et protéger sa faiblesse...

AMOUR... AMOUR...

Pendant que Manin rachetait ainsi ses autes, Chamb